



COMMUNE DE
PEYZIEUX-SUR-SAÔNE
01140

CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE NUMERO 9-2023

Séance du 16 octobre 2023 à 19 heures 45 minutes
Salle du Conseil Municipal

Présents :

M. BAUER Franck, Mme BREVET Valérie, M. COTTEY Romain, Mme GAILLETON Sophie, Mme GINOIX Céline, Mme MICHEL Christiane, M. PAGNON Jérémie, M. RICHARD Franck, Mme THIVOLLE Marie Monique, M. VILLERMET Thomas

Absent(s) :

Mme BOSSUYT Julie, M. KANDZIORA Frédéric, M. LECOUFFE Mehdi

Excusé(s) :

Mme DESCOURS Christine, M. DUBOST Fabrice

Secrétaire de séance : Mme MICHEL Christiane

Président de séance : Mme THIVOLLE Marie Monique

1 - Approbation du procès-verbal 8-2023 du 21 septembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2 - Délibération : Zones d'accélération des énergies renouvelables : modalités de concertation du public

Madame le maire propose au conseil municipal de retenir le site suivant : l'emplacement de la lagune actuelle.

Madame le Maire rappelle que les dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, prévoient la définition par les communes de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement.

Madame le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation associant les habitants de la commune et propose les modalités suivantes :

- la consultation aura lieu du 30 octobre 2023 au 13 novembre 2023 aux heures d'ouverture de la mairie,
- la communication se fera par le site internet de la commune ; des tracts sous enveloppes à entête de la commune seront distribués en boîte aux lettres dans la semaine du 23 au 27 octobre.
- le dossier sera consultable et un registre sera mis à disposition des habitants pour des remarques éventuelles.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité ou à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- de définir les modalités de concertation exposées ci-dessus pour définir des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 et selon les modalités exposées ci-dessus,
- charge Madame le Maire d'organiser cette concertation

3 - Délibération : Accompagnement pour le bail du champ photovoltaïque

Madame le maire rappelle la proposition de bail emphytéotique de l'entreprise ENOVA pour l'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques. Conformément à une demande ultérieure de l'assemblée, Madame le maire a demandé l'avis d'une avocate sur ce bail. Maître BAINVILLE Ophélie a pris connaissance du bail et a émis, à titre gracieux les observations suivantes concernant : la comparution et la déclaration sur la

- **SEMCODA** : par courrier en date du 21 septembre, la SEMCODA nous informe qu'une opération de réhabilitation thermique du logement situé 118 rue de la Bascule doit avoir lieu au 2ème trimestre 2024. Ces travaux feront l'objet d'un emprunt de la SEMCODA auprès de la CDC ; emprunt soumis à l'obtention d'une garantie d'emprunt de la commune. Madame le maire va rencontrer le responsable de service de réhabilitation de la SEMCODA. Une délibération du conseil municipal sera inscrite à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.
- **Panneau pocket** : il convient de renouveler l'abonnement. Madame le maire propose de le renouveler pour 3 ans ce qui permet d'avoir six mois d'abonnement de plus.
- **SIVOS** : Madame le maire s'étonne de l'absence de réunion du conseil syndical depuis fin juin (pas de délibération pour le marché transport notamment). Une réunion aura lieu avec le personnel le vendredi 20 octobre en présence du Président, du Vice-Président et des deux référents des communes.
- **Communauté de communes** : l'inauguration de la vélo-route a eu lieu le samedi 30 septembre 2023.
- **Insectes nuisibles** : Suite à un signalement, l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD) s'est déplacée et a constaté que la commune remplit un critère et est donc considérée comme colonisée par les moustiques tigres. Par ailleurs, plusieurs nids de frelons asiatiques ont été détectés sur la commune. Pour rappel, aucune convention de financement du Groupement départemental Sanitaire (GDS) n'a été signée avec la communauté de communes.
- **CCAS** : le repas des Aînés aura lieu le dimanche 3 décembre 2023 au Restaurant chez Chichoux à Garnerans.
- **Association** : Madame le maire informe le conseil qu'une association d' AKMSA a son siège à Peyzieux-sur-Saône.
- **SMIDOM** : la distribution des composteurs s'est bien déroulée. Madame Valérie BREVET regrette que les points d'apport volontaires pour les ordures ménagères ne soient pas plus accessibles (trappe trop haute).

Fait à Peyzieux-sur-Saône

La secrétaire de séance,

Christiane MICHEL



Le Maire,

Marie Monique THIVOLLE


